

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT ALLIER**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****SEANCE DU 18/04/2023**

**concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.
(Budget annexe "GEMAPI")**

Le Conseil de Communautaire,

réuni sous la présidence de Monsieur **Francis CHABALIER**, Président

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
Constatant que le compte administratif faisait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de **129 598, 27 €**.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Pour mémoire : PREVISIONS BUDGETAIRES Virement à la section d'investissement	97 427, 47 €
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT Résultat d'investissement : - 14 108, 04 € Reste à réaliser en dépenses : - 16 500, 00 € Reste à réaliser en recettes : + 0, 00 €	- 30 608, 04 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT (A)	129 598, 27 €
A) EXCEDENT AU 31 / 12 / 2022	
① Exécution du virement à la section d'investissement (Titre au 1068)	30 608, 04 €
② Affectation complémentaire en réserves	
③ Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	98 990, 23 €
+ 002	
B) DEFICIT AU 31 / 12 / 2022	
Déficit à reporter - 002	0, 00 €

Fait à Langogne, le 18/04/2023

Délibéré par le Conseil Communautaire le 18/04/2023,

Le Président,

Francis CHABALIER



Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	20
Nombre de suffrages exprimés	22
Pouvoirs	4
VOTES : Abt : 2 Contre : 0 Pour : 24	
Date de convocation : 11/04/2023	